

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-six, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le à heure du décédé profession

d âgé de ans, né à

département d domicilié à

fil d

N°

et d

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

d âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-six, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le à heure du décédé profession

d âgé de ans, né à

département d domicilié à

fil d

N°

et d

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de ans, profession de domicilié à

qui a dit être d défunt et par

d âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-six, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le à heure du décédé profession

d âgé de ans, né à

département d domicilié à

fil d

N°

et d

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

d âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-six, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

le à heure du décédé profession

d âgé de ans, né à

département d domicilié à

fil d

N°

et d

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

d âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.